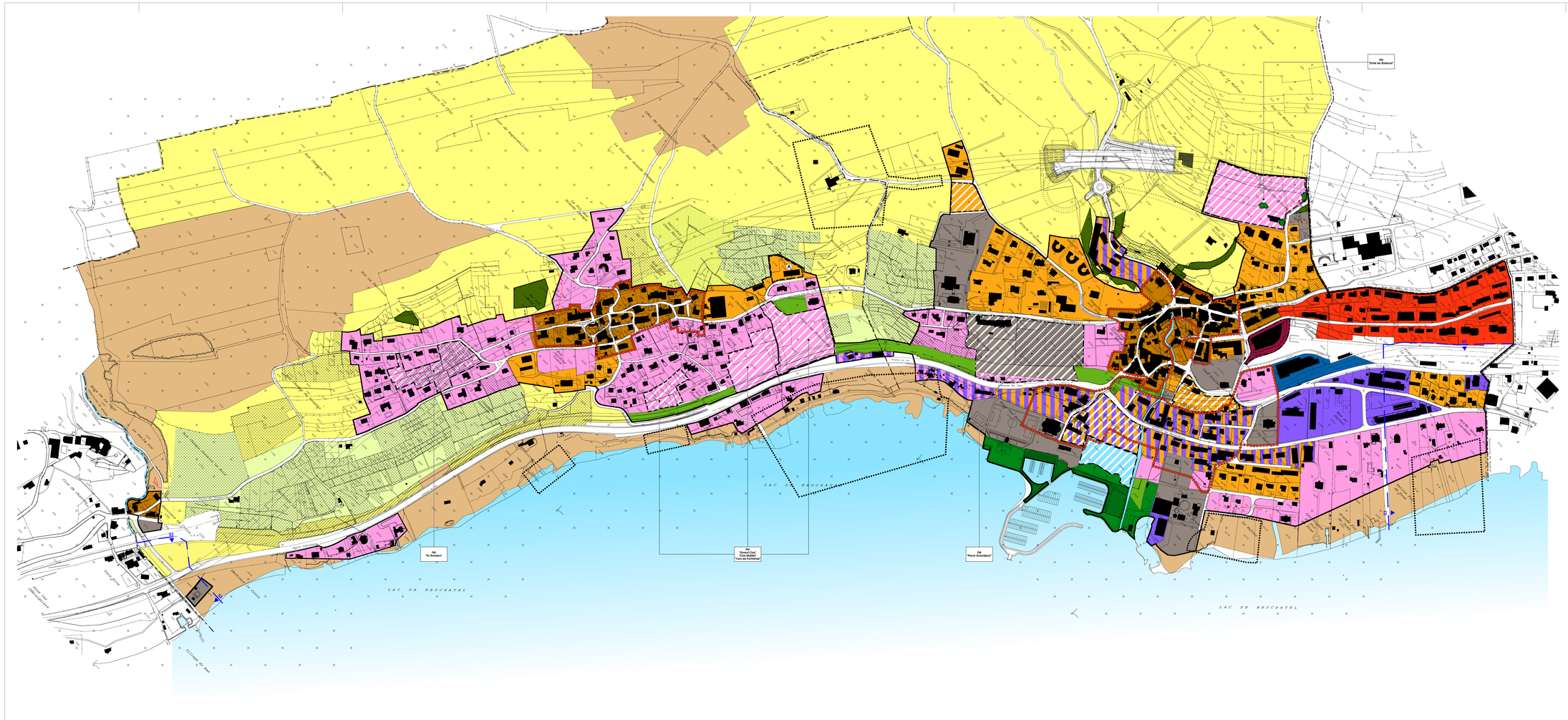

COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES (NE)

Plan d'aménagement (zone urbanisée)

Echelle 1/2000

1. Auteur du plan : Bureau d'études Urbaplan, Rue du Bassin 8, 2000 NEUCHATEL — Dates : 31.janv.2001/30.mai.2002/17.avril.2003	2. Au nom du Conseil communal — Le président — Le secrétaire — Dates : 14.août.2001/13.juin.2002/22.avril.2003
3. Plan approuvé, Neuchâtel, le 31.août.2001/21.juin.2002/8.mai.2003 — Le Conseiller d'Etat chef du département de la gestion du territoire	4. Adopté les 21.août.2001/25.juin.2002/20.mai.2003 — Au nom du Conseil général — Le président — Le secrétaire
5. Mis à l'enquête publique du 28.septembre.au.18.octobre.2001 / du 27.juin.au.26.août.2002 / du 23.juin.au.18.août.2003 — Au nom du Conseil communal — Le président — Le secrétaire	6. Sanctionné par arrêté de ce jour, Neuchâtel, le 7.juin.2004 — Au nom du Conseil communal — Le président — Le secrétaire

Avril 2003

P:\2001\P2001\Saint-ST\Saint-ST.dwg

urba plan

Légende

Zones d'affectation cantonales

ZVI — Zone viticole

Zones d'affectation communales

- ZAL — Zone d'ancienne localité
- ZFD — Zone résidentielle à haute densité
- ZMD — Zone résidentielle à moyenne densité
- ZDF — Zone résidentielle à faible densité
- ZMM — Zone mixte à moyenne densité
- ZMF — Zone mixte à faible densité
- ZI — Zone industrielle
- ZUP — Zone d'utilité publique
- ZT — Zone de tourisme
- ZSPQ — Zone soumise à plan de quartier ou à plan spécial
- ZA — Zone agricole
- Zone agricole : périmètre à prescriptions spéciales
- ZP2 — Zone à protéger 2 (v.c. TORBY)
- ZV — Zone de verdure
- ZD — Zone d'utilité publique et de détente
- ZAPI — Zone artisanale
- ZAE — Zone d'activité économique
- PPS — Périmètre de plan spécial
- PPQ — Périmètre de plan de quartier
- SPF — Secteur à prescription particulière

Informations indicatives

- Cours d'eau
- Vergers
- Terrain en nature de vigne
- Forêt et limite à la forêt
- Haie, bosquet
- S1, S2, S3 — Zones de protection des captages
- Périmètre de site archéologique
- Périmètre de plan de site
- Limite de la zone d'urbanisation
- Limite communale
- Demi-jonction N5
- 5a Renvoi aux fiches de mesures de la section 5 du règlement de construction